

vous, que des bagatelles ; mais la question est de savoir si Dieu en jugera comme vous, et si vous-mêmes, lorsqu'il faudra comparaître devant son tribunal, vous n'en jugerez pas autrement, et moi, je soutiens que ce sont autant de crimes. Vous prétendez que, pour vivre selon les règles, il faut vivre de la sorte, et moi, je soutiens que vivre de la sorte, c'est violer toutes les règles de la religion que vous professez."

Trop sévères, ces paroles du grand prédicateur, diront certaines femmes plus mondaines que chrétiennes.

Trop sévères ? Mais vous avez donc oublié les leçons de votre petit catéchisme sur les occasions de péché. Revêtue de tel ou tel costume indécent, vous êtes une occasion de péché pour vous-même et pour d'autres.

Mgr de Saint-Vallier recommande à ses prêtres, dans son mandement du 22 décembre 1697, de prendre grand soin "d'étudier et de déraciner dans les personnes qu'ils conduisent l'attachement qu'elles ont à la vanité, sans avoir égard au prétexte qu'elles prennent que les ajustements qu'elles portent pour la satisfaire se peuvent porter sans péché mortel." Et Mgr de Saint-Vallier appuie cette recommandation aux confesseurs de son diocèse de ces très graves considérations : "Quoiqu'il soit difficile de décider jusqu'où l'on peut aller dans cette matière sans pécher mortellement, il n'y a rien cependant de plus aisé que de se perdre, quand on est dans la disposition de vouloir être vaine autant qu'on le peut sans pécher mortellement, et rien de plus sûr pour les confesseurs que de juger qu'une âme ne peut rien faire pour son salut et pour sa perfection pendant qu'elle est dans cette disposition... Il est fort important de remarquer qu'il y a peu de personnes à qui la vanité ne soit une occasion de regards ou de paroles impudiques, qu'il y en a peu que la vanité n'expose à entendre des discours contre l'honneur et à souffrir même des libertés criminelles ; en un mot, la vanité ouvre toutes les portes de l'âme, c'est-à-dire tous les sens, au démon de l'impureté."

"L'habillement immodeste des femmes, dit l'édit de Pie VII du 17 septembre 1800, que les fidèles observateurs de la religion de Jésus-Christ ont toujours vu avec horreur, et que n'ont pas même souffert les sociétés des païens qui n'étaient pas entièrement déréglées, a été de tous temps défendu par les saintes lois de l'É-